

20 no mati 1889, i te hora i te ahiahi.	Taru a Tauti e tia i Tautira e o 1 ^o Aroia e tia i Tiarei; 2 ^o Tehaamea a Mohe v.	Mataupoo, Terecaio e na peho Iei, e vai i Tautira.
22 no mati 1889, i te hora i te ahiahi.	1 ^o Maluho a Teihotaata e tia i Tautira; 2 ^o Navaeura a Pahiura v., e tia i Pirae e o Matai a Teihoarii e tia i Taira	Atiahura, e na peho fei Tevai-roaiti e Tepuna, te vai i Tautira.
22 no mati 1889, i te hora i te ahiahi.	Maitao a Miihope, e tia i Pooasua e tia a Uira, e tia i Papari.	Vaihos.
23 no mati 1889, i te hora i te ahiahi.	Teraitia a Puhia v., e tia i Teahupoo e o Tancuifenua a Mairahi e tia i Afaahiti.	Poitoito, te vai i Papari.
25 no mati 1889, i te hora i te ahiahi.	Tepaparii a Nui v., e vahine faaipoi na Omitsa Irea, e tia i Avatoru e o 4 ^o Mibia Matii v., e tia i Matea; 2 ^o Teupe a Ruanuu, e tia i Avatoru.	Fanomate evai i Avatoru (Rairoa)
26 no mati 1889, i te hora i te ahiahi.	Tetaupuu a Tetaupuu e tia i Otepipi e o 1 ^o Teheiaura a Tevero v., 2 ^o Turihona e Maire e tia i Anaai.	Teuka, te vai i Otepipi (Anaai).
27 no mati 1889, i te hora i te ahiahi.	1 ^o Roura a Tati e tia i Bitias; 2 ^o Terai a Rou v., e tia i Papeete, e o Punua a Meca e tia i Bitias.	Tuava aore ia o Fareohua te va i Bitias.
28 no mati 1889, i te hora i te ahiahi.	Tama a Teiva e tia i Vairao, e o Tauraa a Tuhuu, e tia i Tautira.	Na peho ra o Taotaha. Te raaotuu, Teniu e Teroma te vai i Tautira.

PARTIE NON OFFICIELLE

ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR.

AVIS ET COMMUNICATIONS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

POUR LES INCENDIÉS DE LA VILLE DE CAYENNE

Huitième Liste.

MM. Manlius, négociant à Hivaoa (Marquises)....	50 ^f »
Tafai, instituteur à Tiarei.....	5 »
G. Alby, administrateur des Iles-Sous-le-Vent	10 »
Total de la 8 ^e liste.....	65 ^f »
Report des listes antérieures.....	631 »
Montant de la souscription.....	696 ^f »

Avis.

Les créanciers de l'Etat, pour les dépenses du service Colonial (services civils), exercice 1888, sont invités à produire leurs mémoires, comptes ou factures, avant le 20 mars prochain.

Le paiement des mandats délivrés pour l'acquit de ces créances doit être réclamé avant le 31 mai 1889.

Les mandats non payés dans le délai indiqué seront annulés et les pièces de dépenses envoyées en France pour être réordonnées au compte des exercices clos.

Avis d'adjudication.

L'Administration a l'honneur de porter à la connaissance du public que lundi 18 mars prochain, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, dans le cabinet du Directeur de l'Intérieur, avec le concours de qui de droit, à l'adjudication, sur soumissions cachetées,

De l'entreprise de transport régulier et hebdomadaire de la correspondance postale et des passagers du Gouvernement entre Papeete (Tahiti) et Papeaai (Moorea) en 1889-1890.

Soit par bateau à vapeur.

Soit par bateau à voiles.

Les soumissions devront être déposées sur le bureau dans l'intervalle des quinze minutes qui suivra l'ouverture de la séance.

Le cahier des charges relatif à cette entreprise sera déposé à la Direction de l'Intérieur (2^e bureau) où le public pourra en prendre connaissance.

ADMINISTRATION DE LA MARINE

Avis aux créanciers de l'Etat.

La clôture de l'exercice 1888 pour le service Marine est fixée, pour les paiements, au 28 février prochain et, pour la liquidation des droits, au 20 du même mois.

Pour le service Colonial, la clôture de l'exercice 1888 aura lieu, pour les paiements, le 31 mars et, pour la liquidation, le 20 du même mois.

En conséquence, les créanciers de l'Etat sont invités à présenter, dans le plus bref délai, leurs titres au service administratif de la Marine ou au Trésor.

6-5

Avis d'adjudication.

Le lundi 1^{er} avril prochain, à huit heures du matin, il sera procédé, en séance publique, par les soins du Chef du service administratif de la marine, assisté du Commissaire aux Approvisionnements, à l'adjudication sur soumissions cachetées,

De l'entreprise des travaux de confection, de réfection, de rebattage, et des réparations aux effets de couchage des Troupes et des Bâtimens de la Division navale et de la Station locale pendant deux ans, du 1^{er} mai 1889 au dernier avril 1891.

Les offres devront être déposées par les soumissionnaires dans le cabinet du Chef du service administratif de la marine, dans l'intervalle des quinze minutes qui suivra l'ouverture de la séance; elles doivent être appuyées du récépissé constatant le versement au Trésor de la somme de deux cent cinquante francs, à titre de cautionnement provisoire.

Le cahier des charges et conditions particulières à l'entreprise est déposé au bureau du Commissaire aux Approvisionnements et Subsistances, quai de l'Uranie, où le public pourra en prendre connaissance.

4-1

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Le Procureur de la République informe le public que l'audience mensuelle de Taravao aura lieu le mercredi 20 mars courant à 9 heures du matin.

CAISSE AGRICOLE.

Situation de la Caisse agricole au 1^{er} mars 1889.

ACTIF.		FR.	C.	FR.	C.
Trésor colonial.....	»	»	»	280.000	»
Coton — Achats.....	»	»	»	66	50
Service Local.....	»	»	»	76.489	59
Avances à régulariser.....	»	»	»	470	»
Divers, pour terres vendues.....	»	»	»	60.318	28
Prêts hypothécaires aux agriculteurs.....	»	»	»	42.556	35
Intérêts sur prêts hypothécaires aux agriculteurs.....	»	»	»	936	87
Prêts sur solvabilité.....	»	»	»	1.800	»
Intérêts sur prêts sur solvabilité.....	»	»	»	66	23
Prêts sur signatures.....	»	»	»	73.000	»
Intérêts sur prêts sur signatures.....	»	»	»	83	33
Prêts hypothécaires aux sinistrés.....	»	»	»	59.999	61
Mobilier.....	»	»	»	2.140	50
Terres en possession dans les districts.....	»	»	»	13.296	53
Immeuble quai de l'Uranie.....	»	»	»	40.000	»
Caisse.....	»	»	»	102.869	33
Effets à recouvrer.....	»	»	»	11.803	66
Divers débiteurs.....	»	»	»	1.805	60
				767.802	38
PASSIF.					
Offroy et C ^{ie} , banquiers.....	7.188	30	»	»	»
Bons de caisse.....	182.950	»	»	»	»
Caisse d'épargne.....	120.104	07	»	»	»
Dépôts à la Caisse agricole.....	234.411	93	»	»	»
Totaux.....	544.652	35	767.802	38	
Capital ou balance en faveur de la Caisse	223.150	03	»	»	
Totaux égaux.....	767.802	38	767.802	38	